ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE
CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3ème CONCOURS
SESSION 2017

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

I. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Nombre postes ouverts	66	52	13	131
Nombre de candidats inscrits	164	267	7	438
Nombre de candidats admis à concourir	136	250	5	391
Nombre candidats présents épreuve admissibilité	89	200	4	293
Note la plus haute épreuve QCM	19.50	18		
Note la plus basse épreuve QCM	7.50	8.00		
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 QCM	0	0		
Moyenne sur l'épreuve QCM	13.52	13.37		
Note la plus haute épreuve rapport		17.50		
Note la plus basse épreuve rapport		0		
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve rapport		8		
Moyenne sur le rapport		9.08		
Note la plus haute épreuve questions 1			9	
Note la plus basse épreuve questions 1			7	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve questions 1			0	
Moyenne sur l'épreuve questions 1			8	
Note la plus haute épreuve questions 2			17.75	
Note la plus basse épreuve questions 2			9.25	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve questions 2			0	
Moyenne sur l'épreuve questions 2			12.50	
Seuil d'admissibilité (moyenne)	**10/20**	**11.50/20**	**10/20**	
Nbre de candidats admissibles	83	117	2	202
Nombre candidats présents épreuve admission	79	107	2	
Note la plus haute	20	20	20	
Note la plus basse	5	5	15	
Moyenne sur l'épreuve	13.78	14.01	17.5	
Seuil d'admission (moyenne générale)	**12.50/20**	**12.83/20**	**14.14/20**	
Nombre de candidats admis (après transfert des postes)	59	70	2	131
% candidats admis (par rapport candidats inscrits)			28.57 %	

II. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS

Départements	Inscrits	Admissibles	Admis
11	1	0	0
12	1	0	0
16	10	5	4
17	26	11	8
19	14	8	4
23	1	0	0
24	54	28	15
29	1	1	1
31	1	0	0
32	1	1	1
33	142	69	50
35	1	0	0
37	1	0	0
40	47	26	15
46	3	1	1
47	19	8	5
56	1	0	0
64	48	12	8
79	18	8	5
85	2	2	0
86	18	3	2
87	28	19	12

Remarques générales :

. Concours précédemment organisé par le CDG 33 en 2015 ;

. 47 candidats inscrits initialement n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes :

-13 dossiers rejetés pour non-respect du délai de dépôt du dossier d'inscription, ancienneté requise insuffisante pour le concours interne, durée de l'activité professionnelle insuffisante dans le secteur privé ou exercice d'activités dans le secteur public pour le 3ème concours ;

-34 annulations d'inscription avant la parution de l'arrêté de leur propre chef et notamment pour absence de diplôme pour le concours externe ;

. Taux d'absentéisme sur cette opération : 37.5 % sur le concours externe, 24 % sur le concours interne et 20 % sur le 3ème concours, soit un total général de 28.65 % sur les trois concours ;

. Résultats moyens sur les épreuves d'admissibilité : bonne moyenne générale sur les QCM (13.40/20 en Externe et 13.44/20 en interne), beaucoup de notes éliminatoires sur le rapport interne et une moyenne générale de 8.8/20, moyenne sur les 5 épreuves à 11.23/20 ;

. 2 copies annulées pour cause de rupture d'anonymat ;

. Une grande majorité de candidats est originaire de la Dordogne et des départements de la Nouvelle-Aquitaine limitrophes (Gironde et Landes principalement).

III. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées, pour les concours externe, interne et 3ème concours, au Parc des Expositions à Marsac-sur-l'Isle, le 23 mars 2017.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, les 13 et 14 juin pour le concours Externe, les 20 et 21 juin pour le concours Interne et le 14 juin pour la 3e concours. Le jury d'admission s'est déroulé le 29 juin 2017.

A. Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) : présentation des épreuves et analyse des résultats

Les sujets ont été élaborés en collaboration par :

- Samia ABDESSELEM, responsable du service Sport Loisirs Jeunesse à la Mairie de Bergerac ;
- Chrystèle GIBIAT-CASSIAU, animateur Principal de 1ère classe à la Mairie de Coulounieix-Chamiers.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour chaque épreuve. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction.
3 binômes de correcteurs ont assuré la correction des copies des différentes voies.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

1. Concours Externe

- QCM portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres de ce cadre d'emplois.
(durée : 45 minutes - coef 1)
Dans le cas de réponses multiples, les points étaient attribués aux seuls candidats ayant donné l'ensemble des réponses attendues.

La nature de l'épreuve du QCM ne permet pas de « lister » les difficultés rencontrées par les candidats. Tout juste faut-il constater que le niveau général est correct (13.4/20 de moyenne) avec toutefois des écarts de notes parfois très importants.
Le QCM comptait 40 questions. Il semble que le temps imparti a été largement suffisant (de nombreux candidats avaient fini avant la fin de l'épreuve. Pour une prochaine opération, il faudra envisager de rajouter des questions).

2. Concours Interne

- Questionnaire à choix multiples portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant.
(durée 45 minutes - coef 3)
Dans le cas de réponses multiples, les points étaient attribués aux seuls candidats ayant donné l'ensemble des réponses attendues.

L'épreuve du QCM ne permet pas de faire une étude des difficultés rencontrées par les candidats. On peut simplement constater que le niveau général est correct (13.44/20 de moyenne générale) avec toutefois des écarts de notes parfois très importants.

- Rédaction d'une note à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation.
(durée : 2 h00 - coef 2)

Les correcteurs soulignent un niveau assez faible des candidats qui ont eu de vraies difficultés à répondre à la commande.
Les devoirs ressemblaient plus souvent à une fiche projet qu'à une vraie note.
Certains devoirs n'était pas correctement construits (devoir en deux parties avec annonce du plan et éventuellement une conclusion).
Par ailleurs, de nombreux candidats ne maitrisent pas les bases de la conduite de projet et n'ont pas réussi à proposer un projet structuré et équilibré.
Enfin, les correcteurs ont souligné que de nombreux candidats ont cédé à la facilité de reprendre le plan du document qui leur était proposé et n'ont donc pas construit une note « personnelle ».

3. 3ème concours

- Série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales.
(durée 45 minutes - coef 2)

- Série de questions portant sur la résolution d'un cas pratique relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial d'animation peut être confronté.
(durée : 1h30 - coef 3)

Les correcteurs soulignent un niveau assez faible des candidats, notamment sur la première épreuve. Les réponses, bien que devant être concises, n'étaient pas toujours construites. Elles ont trop souvent consisté en une suite d'informations et/ou de connaissance là où l'on attendait une réponse construite, logique et argumentée.

B. Les épreuves d'admission (épreuves orales) : présentation des épreuves et analyse des résultats

En raison d'un volume important de candidats (391 convoqués), des sous-jurys ont dû être composés.

Les concours externe, interne et le troisième concours comprenaient chacun une seule épreuve d'admission dont la durée variait entre 15 et 20 mins d'entretien avec les examinateurs.

1. Concours Externe

Elle consistait en un entretien destiné à permettre d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné.
(durée : quinze minutes ; coefficient 2)

Pour cette session 2017, les examinateurs ont adopté le barème de notation suivant :

I- Formation et projet professionnel	**4 points**
II- Conception de la fonction et connaissances professionnelles - *Aptitude à exercer les fonctions du cadre d'emploi* - *Capacités d'intégration dans une équipe* - *Maturité, sens de l'écoute, maitrise de soi*	**10 points**
III- Connaissance de l'environnement territorial	**4 points**
IV- Motivation	**2 points**

Les examinateurs ont cherché à mesurer la cohérence des choix de formation et professionnels effectués, quelle que soit la durée de l'expérience professionnelle du candidat, parfois très brève s'agissant de jeunes diplômés.
Ils ont évalué moins le parcours lui-même que la manière dont le candidat lui a donné sens. Au-delà d'une approche chronologique présentant ses différentes formations et expériences professionnelles, le candidat avait tout intérêt à valoriser les compétences acquises dans ses précédentes activités qui pouvaient être utiles à l'exercice des missions d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe.

A également été évaluée La capacité des candidats à se projeter dans l'avenir, en envisageant tant leur propre avenir professionnel que les évolutions des missions incombant au cadre d'emplois.

Les examinateurs ont souligné :

- un niveau général moyen des candidats
- parmi lesquels de très bons profils pouvant prétendre au concours de niveau catégorie B ;
- et d'autres très moyens ;
- une forte proportion de « faux externe », c'est-à-dire des candidats déjà en poste en collectivité territoriale ;

Les principales lacunes des candidats sont les suivantes :

- une difficulté à structurer leur propos et ainsi à valoriser leurs expériences ;
- des insuffisances en termes de connaissances de l'environnement territorial ;
- parfois une méconnaissance des fonctions d'adjoint d'animation.

2. Concours Interne

Entretien après une préparation de vingt minutes à partir, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit d'une question, soit d'un texte, soit d'un document graphique ou visuel choisis de manière à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux membres de ce cadre d'emplois. (durée : vingt minutes ; coefficient 4)

Pour cette session 2017, les examinateurs ont adopté le barème de notation suivant :

I- Exposé du candidat sur son expérience - *Structuration/construction du propos (plan...).* - *Pertinence des expériences mis en avant.* - ...	**8 points**
II- Expérience professionnelle	**3 points**
III- Aptitude à exercer les fonctions du cadre d'emplois - *Capacités d'intégration dans une équipe* - *Maturité, sens de l'écoute, maitrise de soi*	**3 points**
IV- Connaissance de l'environnement territorial	**3 points**
V- Motivation	**3 points**

Les candidats bénéficiaient d'une préparation de 20 minutes pour élaborer un commentaire du sujet tiré au sort sous la forme d'un exposé **de 5 à 10 de minutes**.

Les examinateurs attendaient donc un travail structuré, dans lequel les principales notions en rapport avec le sujet étaient hiérarchisés selon leur importance. L'exposé devait en outre traiter tous les aspects de la question et mettre en avant les enjeux, les risques, les évolutions possibles.

Les examinateurs ont souligné :

- certains candidats ont rencontré de réelles difficultés à faire un exposé d'une durée correcte (entre 5 et 10 minutes). Cet exposé a été d'à peine deux minutes pour certains, malgré une préparation préalable de 20 minutes ;
- les meilleurs candidats sont ceux qui ont réussi à structurer leur propos au cours de la première partie de l'entretien (exposé) puis qui ont fait état d'une bonne connaissance générale de l'environnement territorial ainsi que des fonctions du cadre d'emploi ;
- les candidats qui n'ont pas réussi cette épreuve ont, soit rencontré des difficultés à structurer leurs exposé et donc à mettre en avant les enjeux, soit eu du mal à valoriser leurs connaissances et leurs compétences (voire pour certains les deux).

3. 3ème Concours

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4)

Pour cette session 2017, les examinateurs ont adopté le barème de notation suivant :

I- Exposé du candidat sur son expérience - *Structuration/construction du propos (plan…).* - *Pertinence des expériences mis en avant.* - …	**4 points**
II- Conception de la fonction et connaissances professionnelles - *Aptitude à exercer les fonctions du cadre d'emploi* - *Capacités d'intégration dans une équipe* - *Maturité, sens de l'écoute, maitrise de soi*	**10 points**
III- Connaissance de l'environnement territorial	**4 points**
IV- Motivation	**2 points**

Ils soulignent un bon niveau des candidats voire excellent, sachant que seuls deux candidats ont été convoqués pour l'épreuve orale d'admission.

Le présent compte rendu et les listes d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,

Le 29 juin 2017.